

S U P P L É M E N T .

“ CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS
D'INSPECTEUR PRIMAIRE.”

Faisons mentir aujourd'hui le proverbe qui dit : “ Promettre et tenir sont deux, ” et prouvons, au contraire, que *c'est tout un.*

Dans un de nos précédents articles sur *l'Education*, nous avons écrit, en parlant de la nécessité de faire subir un *examen* à MM. les Inspecteurs : “ Nous reviendrons sur ce sujet. ” Eh bien ! nous voilà au rendez-vous, et que chacun de ces honorables fonctionnaires veuille bien nous prêter une oreille attentive. Par la même occasion, nous prions MM. les membres du Conseil de l'Instruction Publique, — que cela intéresse au plus haut point, — de vouloir bien, eux aussi, *lire et peser* le récit suivant, que nous extrayons d'un journal pédagogique, — *l'Education*, — du 23 oct. 1875. Les uns et les autres y trouveront certainement l'occasion de s'éclairer, s'il en est besoin, sur une des plus importantes matières d'éducation, et les premiers surtout, c'est-à-dire MM. les Inspecteurs, — y verront, avec la plus grande netteté possible, ce qu'on exige de leurs confrères de France. Nous citons :